

PARTAGEONS DEMAIN

Plan Local d'Urbanisme : la procédure de révision démarre enfin

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme était vivement attendue par les Villebonnais subissant les incohérences du PLU adopté en 2016 et qui aurait dû encadrer l'évolution de la ville jusqu'en 2030. Les trois réunions publiques organisées en septembre et en particulier celles de la Roche et du Centre ont montré l'exaspération des habitants face à la multiplication notamment des constructions des résidences collectives. Ils dénoncent la part belle aux promoteurs et l'impact pour tous sur le stationnement, la circulation et l'imperméabilisation des sols. Avec un PLU autorisant la construction sur 80 % de chaque parcelle individuelle, l'espace dévolu à la végétation de pleine terre est réduit à la portion congrue, l'eau de pluie n'est pas absorbée et ruisselle causant inondations et coulées de boue lors des fortes pluies comme en juin 2021.

La procédure de révision est lancée et l'obligation d'imposer un coefficient d'imperméabilisation est annoncée. La protection du patrimoine remarquable naturel et construit le serait aussi.

En conseil municipal, nous avons commencé par rappeler les erreurs les plus criantes du passé et tracer les grandes lignes des points essentiels :

Secteur de la DGA : la majorité a l'intention d'y réaliser l'essentiel de la croissance urbaine à venir. Le nombre de nouveaux logements à construire sera au cœur des débats futurs.

Quant à nous, nous comptons sur ce nouveau quartier pour créer un vrai centre-ville avec des commerces de proximité, des lieux de vie avec des terrasses, etc. La conception de ce quartier devra se faire en faisant appel au plus tôt à des architectes et des urbanistes. L'adhésion de la population suppose informations

et concertations anticipées et transparentes. À commencer par présenter les termes des négociations menées par l'EPFIF en notre nom et les engagements qui en découlent.

Nous souhaitons :

- que la construction, nécessaire, de logements sociaux soit mieux répartie sur le territoire de la commune.
- Préserver et renforcer la végétation, en particulier des arbres en ville, indispensables pour limiter les effets des fortes pluies et des canicules.
- Lever les freins mis aux circulations actives notamment sur les axes traversants : piste cyclable en particulier av. du Général-de-Gaulle et préparer l'établissement d'un prolongement de la promenade de l'Yvette en direction d'Orsay, seule coupure sur environ 30 km de parcours.
- Définir une vision pour un aménagement naturel du fond de vallée au-delà de Villebon 2 en direction de Longjumeau.

Rejoignez-nous pour échanger et partager vos problèmes et vos envies pour notre ville.

ENCORE 14,3 HECTARES REMIS À UN AMÉNAGEUR

Villebon est situé dans la vallée entre le plateau de Saclay, où les champs sont transformés en écoles, entreprises, etc. d'un côté. De l'autre côté de la vallée, se trouvent les 390 hectares de la zone de Courtabœuf et ses 23 000 emplois. La logique pourrait être que d'autres lieux moins bien lotis accueillent des zones d'activités et fournissent des emplois à la population. Ce n'est pas le choix fait par la majorité municipale soutenue par la CPS. Après une enquête publique

aux conclusions discutables, un permis de construire pour 70 000 m² de locaux d'activités et 2 000 emplois vient d'être signé pour le terrain de 14,3 hectares sur lequel sont situées des antennes désaffectées de TDF. Les conclusions de l'enquête sont discutables car, du fait de la présence de fils de cuivre enterrés dans le terrain, celui-ci est déclaré déjà artificialisé. Cela n'empêchait pas le pâturage des vaches et aurait pu faire le bonheur d'un maraîcher développant une production en circuit court. Au lieu de cela, nous assisterons à une multiplication des bouchons sur la RD59. Nous subissons aussi un accroissement de la densité urbaine car c'est bien au nom de cet aménagement en devenir que Villebon avait dû accepter dans son Plan Local de l'Habitat 600 logements additionnels comme l'a souligné le commissaire enquêteur.

RUE DES MARAÎCHERS, 2 ANS DE FERMETURE : TOUT ÇA POUR ÇA ?

C'est avec satisfaction que les Villebonnais ont pu à nouveau circuler rue des Maraîchers après 2 années de travaux. Las, si les canalisations ont été refaites, la nouvelle configuration de la rue fait craindre les excès de vitesse. Les ralentisseurs sont peu surélevés. Un dispositif d'affichage de la vitesse des véhicules en circulation serait utile pour sensibiliser. Un trottoir a été créé mais il serpente étroitement à plusieurs endroits entre les propriétés et les bacs à fleurs et fait les montagnes russes au passage des « bateaux » d'accès aux propriétés de la rue. Les aménagements cyclables sont réduits à minima : une piste cyclable minuscule, elle aussi en montagne russe.

Le 5 octobre 2022